



Nouveaux horaires

LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA CAISSE DE L'OAH CHANGENT

Nous vous informons qu'à compter du :
1er MARS 2015

les jours et horaires d'ouverture de la caisse de l'Office Auxerrois de l'Habitat seront les suivants :

ouverture :
du 1^{er} au 15 de chaque mois :

le lundi de 13h30 à 17h00
le mercredi de 13h30 à 17h00
le vendredi de 8H00 à 11h30

CONVENTIONS

Le 3 décembre 2014, Jacques Hojlo, Président de l'Office Auxerrois de l'Habitat a signé une convention de partenariat avec l'association Les Pélicans 89, représentée par Bernard Defaix, assistant socio-éducatif du Foyer Cadet Rousseau, en présence de Guy Ferez, Maire d'Auxerre.

En effet, l'Office Auxerrois de l'Habitat accepte de soutenir l'Association «Les Pélicans» par le biais d'un parrainage avec la participation du projet d'insertion des personnes en situation de handicap et la protection de l'environnement (dont l'éco-quartier des Brichères).

Jeudi 11 décembre 2014, l'OAH et ERDF ont signé un protocole d'accord en matière d'efficacité énergétique.

Ce protocole prendra la forme de programmes de travaux éligibles au certificat d'économie d'énergie (CEE) : de l'isolation thermique des bâtiments à l'amélioration des systèmes de génération de chaleur en passant par la ventilation des logements, et la mise en oeuvre des nouvelles énergies pour la fourniture d'eau chaude sanitaire.

Ce protocole pourra s'appliquer aux logements neufs à venir.



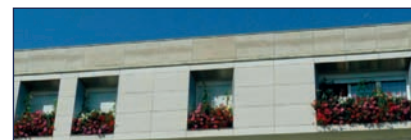
Les opérations nouvelles



Devenir propriétaire ?



Bonne Année 2015



la une

ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES LOCATAIRES

Le mercredi 10 décembre 2014, les locataires étaient appelés à élire leurs représentants au Conseil d'Administration de l'Office Auxerrois de l'Habitat. Les électeurs avaient la possibilité de s'exprimer en votant par correspondance ou à l'urne, ces dernières étant installées dans les agences de proximité.

Quatre listes étaient en lice :

- AFOC 89** (Association FO Consommateurs)
- UALA** (Union des Associations de Locataires de l'Auxerrois)
- ASSECO - CFDT**
- INDECOSA - CGT**

RESULTATS

Nombre d'inscrits :	4527	Votants :	745
Bulletins nuls et blancs :	101	Exprimés :	644

ONT OBTENU :

UALA	275 voix
ASSECO - CFDT.....	151 voix
INDECOSA - CGT.....	115 voix
AFOC 89	103 voix

SONT ELUS :

- Monsieur Léon DEBOUTE (UALA)
- Monsieur Charles FONTAINE (UALA)
- Monsieur Gilles JACQUEMARD (ASSECO - CFDT)
- Madame Fabienne GERMAIN (INDECOSA - CGT)

A VENDRE

Envie de devenir propriétaire ?

contact : Sandrine Garnier : 03 86 72 59 56



Residence des Piedalloues
1 appartement avec garage
boxé, libre d'occupation
DPE = C
1 T5 de 114 m² à 127 000€



Lotissement de la «Coulée Verte» à Auxerre
24 terrains à bâtir de 510 m² à 678 m²
à partir de 46 320€



Lotissement «Les Brivaux II» à Vallan
14 terrains à bâtir de 499 m² à 671 m²
à partir de 35 370€



Residence «Jean de Vienne» à Auxerre
15 maisons neuves type 4 avec garage et jardin clos à partir de 735 € par mois.



NOUVELLE AGENCE POSTALE
Installée dans les locaux récemment mis à sa disposition par l'Office Auxerrois de l'Habitat en rez-de-chaussée de la résidence Charles de Foucauld, la nouvelle agence postale communale a ouvert ses portes le 2 septembre 2014.

Elle permet aux habitants de la Rive Droite d'accéder aux différents services de La Poste et vient compléter les services et commerces déjà installés dans ce quartier en pleine mutation.

APPARTEMENT PEDAGOGIQUE
Après la trêve des fêtes de fin d'année, les animations reprennent avec le calendrier suivant pour le premier semestre 2015 :
29 janvier au 26 février :
Sessions relooking avec la participation de la société «Intérieur Recomposé» pour la rénovation de la cuisine.
25 mars :
Animation sur les éco-gestes animée par la Lyonnaise des eaux, l'ADIL, Erdf, la société «Intérieur Recomposé» et la Communauté de l'Auxerrois.

1^{er} avril
Atelier créatif sur le thème de Pâques avec le centre de loisirs Rive Droite.
Date à définir : «Comment bien entretenir son balcon ou son jardin ?» avec la participation des services de l'OAH
29 mai :
Fête des Voisins
13 au 21 juin :
A l'occasion de la Semaine nationale des HLM : «85 ans de l'Office».



Atelier relooking : la chambre parentale terminée

LE DOSSIER



vie pratique

L'ENTRETIEN DES JARDINS

Que l'on bénéficie d'un balcon, d'une terrasse ou d'un jardin, il est toujours agréable pour soi comme pour son voisinage que ces éléments soient propres et bien entretenus. C'est ainsi qu'à la demande de locataires, l'Office a fait installer un composteur, Résidence Jardin des Véens. Ce composteur est à la disposition des locataires qui l'alimentent et peuvent y prélever ce dont ils ont besoin pour l'entretien de leur parterre améliorant ainsi le cadre de vie de tous.

Malheureusement, il est regrettable de constater que dans d'autres quartiers des jardins ne sont pas entretenus convenablement, ou sont parfois même laissés à l'abandon.

Devant ces négligences, nous nous devons de rappeler les termes de la «Charte d'utilisation de votre logement» que chaque locataire a lu et signé et qui stipulent entre autre que : *«Tous les jardins doivent être entretenus : haies taillées et pelouse tondues régulièrement».*

L'entretien régulier des jardins est une obligation nécessaire à une bonne qualité de vie d'un quartier. Il est donc impératif qu'un jardin reste propre et ne devienne pas une friche disgracieuse et ce pour le bien-être de tous.

LES OPERATIONS EN 2015

- 1 LES IMAGES 2 : 8 logements**
Début des travaux janvier 2014
Livraison prévue en mars 2015
- 2 HAMEAU DES BRICHES : tranche 4B 30 logements**
Début de travaux mars 2012
Livraison prévue en avril 2015
- 3 LA FONTAINE ROUGE : 41 logements**
Début des travaux en octobre 2013
Livraison prévue en mai 2015
- 4 LA ROUE : 64 logements**
Début des travaux en juin 2014
Livraison prévue en mai 2016
- 5 MARIE CARLES : 10 logements**
Début des travaux en avril 2015
Livraison prévue en juillet 2016
- 6 RESIDENCE ACCUEIL : 11 logements**
Début des travaux en juillet 2015
Livraison prévue en février 2016
- 7 LA COULEE VERTE : 30 logements**
Début des travaux mars 2013
Livraison prévue en juin 2015

- 7 JEAN DE VIENNE : 15 logements**
Début des travaux en novembre 2013
Livraison prévue en avril 2015
- 8 SAINT AMARIN : 20 logements**
Début des travaux en mars 2015
Livraison prévue en juillet 2016
- 9 LA COULEE VERTE : 30 logements**
Début des travaux en mars 2013
Livraison prévue en juin 2015



VALLAN
LES BRIVAUX = 7 logements
Début des travaux en septembre 2013
Livraison prévue en mars 2015

SAUVIGNY LE BOIS
RUE DE LA LIBERTE = 4 logements
Début des travaux en janvier 2015
Livraison prévue en mars 2016

MONTEAU
LA SEIGLEE = 13 logements
Début des travaux en octobre 2014
Livraison prévue en septembre 2016



Accessibilité

ACCESSIBILITE HANDICAPE DANS LES E.R.P. (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Constituent des établissements recevant du public tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non.

Pour que soit réellement appliquée la loi de 2005 (qui donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour être accessibles à tous) une nouvelle réglementation a été mise en place :

L'Agenda d'Accessibilité Programmée

Cet Agenda est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un Etablissement Recevant du Public :

- dans le respect de la réglementation (les règles de 2005 ont été revues en décembre 2014)
- dans un délai limité.

Ce dernier délai est limité à octobre 2015 pour déposer l'agenda d'accessibilité programmé à la Préfecture et à 3 ans maximum pour effectuer les travaux de mise en accessibilité (chacune des années mobilisées doit comporter des travaux visant à rendre les locaux accessibles)

- avec une programmation des travaux et des financements.

Pour ce faire, l'Office a confié au bureau d'étude SOLEUS de Vaux en Velin (Rhône) un diagnostic de l'ensemble de son patrimoine (locaux recevant du public).soit :

- 15 locaux administratifs
- 25 locaux commerciaux
- 40 locaux associatifs divers

Cette étude est en cours de réalisation.

Parallèlement, il a été confié au même bureau d'étude un diagnostic de l'ensemble des établissements recevant du public du patrimoine de l'Office Auxerrois de l'Habitat sur la sécurité incendie (Arrêté du 25 juin 1980).

Cette étude est également en cours de réalisation.

Nous vous informerons de l'évolution de ce dossier dans les prochains numéros.

CHANGEMENT DE DIRECTEUR

Responsable du Département Patrimoine et Développement depuis mars 2005, Alain Seurat a été nommé Directeur Général de l'Office Auxerrois de l'Habitat le 1^{er} juin 2013. Il a exercé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2014, date à laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite.



C'est Eric Campoy, arrivé à l'Office Auxerrois de l'Habitat le 1^{er} mai 2014 au poste de Directeur du Département Patrimoine et Développement qui a été nommé Directeur Général à compter du 1^{er} janvier 2015.

Comme chaque année, l'Office Auxerrois de l'Habitat sera présent sur le Salon de l'Habitat qui se tiendra les :

3, 4 et 5 avril 2015
à
AUXERREXPO

Ce sera l'occasion pour chaque visiteur de prendre connaissance des nouvelles opérations mises en oeuvre par l'Office et de se renseigner sur ses activités notamment sur les différentes conditions nécessaires pour l'accession à la propriété.





PARTENARIAT

L'OFFICE SIGNE UNE CONVENTION AVEC LA POLICE NATIONALE

La Police nationale et l'Office Auxerrois de l'Habitat ont signé une convention de partenariat afin d'assurer aux locataires une plus grande tranquillité au quotidien. Ce partenariat vise à coordonner efficacement les actions de l'Office et de la Police Nationale afin de préserver un environnement serein dans nos quartiers. Que faire en cas de problème ? Rappel :

Les locataires de l'Office Auxerrois de l'Habitat peuvent être confrontés à des troubles de voisinage (bruits, comportements agressifs,...).

Si vous ne pouvez pas dialoguer avec le ou les perturbateurs, il convient de prévenir votre gardien qui se chargera, par la voie de la médiation, de faire cesser ces troubles.

Si la médiation ne donne pas de résultat, les services de l'Office Auxerrois de l'Habitat pourront, sur la base de vos témoignages écrits, engager des procédures contentieuses pouvant aller jusqu'à la résiliation du bail des locataires auteurs de troubles.

Il est vrai que les procédures peuvent paraître un peu longues pour les personnes qui subissent ces troubles, mais elles sont nécessaires à l'aboutissement du litige.

En parallèle, vous devez impérativement alerter les services de Police lors de la survenance de troubles graves pouvant mettre en jeu votre sécurité.

N'hésitez pas non plus à alerter les services des correspondants de nuit lorsque les nuisances surviennent après la fermeture des locaux de l'Office.

En tout état de cause, toutes les sollicitations sont traitées par l'Office dans les limites de ses compétences et suit les demandes jusqu'à leur clôture.

Coordonnées des correspondants de nuit :

pour Sainte-Geneviève, les Brichères, les Boussicats et Saint Georges 06 07 72 72 36

pour Saint-Siméon et les Rosoirs 06 81 48 39 44

pour les quartiers de la Rive Droite 06 07 27 88 71

de 18h à 1h15

7 jours / 7

L'Office Auxerrois de l'Habitat organise :

2 JOURNEES PORTES OUVERTES **Résidence de la Fontaine Rouge**

le vendredi 13 mars 2015

de 15h à 18 h

et

le samedi 14 mars 2015

de 10h à 18h

Durant ces 2 journées, les agents de l'Office Auxerrois de l'Habitat seront à votre disposition pour vous faire visiter les logements et répondre à vos questions concernant cette nouvelle résidence auxerroise.

